



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

catastrophes naturelles

Question écrite n° 122401

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur la reconnaissance d'état de catastrophes naturelles au vu des conséquences de la sécheresse de 2003. En effet, malgré les décisions prises par le Gouvernement, les sinistrés n'ont toujours pas pu être indemnisés car les compagnies d'assurances s'appuient sur leurs experts pour évaluer les dégâts, sans toujours communiquer les résultats des expertises. Il lui demande s'il envisage que les préfets désignent une liste d'experts hydrogéologues indépendants afin de permettre aux particuliers de bénéficier d'une expertise qui ne soit pas juge et partie aux particuliers. En conséquence, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122401

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3901